

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-056

~~~~~

## SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2022

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TROMBERT Fabrice, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

**EXCUSES :** *NINOT Sophie, PETIT-JEAN Aurélien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca*

**POUVOIRS :** *NINOT Sophie à TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien à TAGAND François, CHAPERON Virginie à TROMBERT Fabrice, DORIGO Rebecca à DURIN Frédéric*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

|                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE DE LA COMMUNE AU PROFIT DU SYANE</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre du déploiement du réseau FTTH SYANE (Fiber to the home = Fibre jusqu'au foyer), la société Circet est amenée à implanter ses Points de Mutualisations (PM). Ces PM permettent de réaliser l'interface entre l'artère principale du réseau et les artères secondaires raccordant les clients.

La société Circet prévoit ainsi d'installer sur le domaine public communal une armoire de rue préfabriquée destinée à héberger les installations techniques de traitement de la fibre optique.

A ce titre, il est nécessaire de passer une convention de transfert de gestion du domaine de la Commune au profit du SYANE. Cette convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du terrain relevant du domaine public de la Commune, auprès du SYANE, en vue de son affectation à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques dont le SYANE a la charge, dans le cadre de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de transfert de gestion du domaine de la Commune au profit du SYANE de Haute-Savoie dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Martin", is written over the name of the secretary of the meeting.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*